

Ancienne mention

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : SARL BOYER.

Capital social : 15 000 000 F CFP divisé en 7 500 parts de 2 000 F CFP chacune, numérotées de 1 à 7 500.

Gérant : M. Laurent SEIGNOBOS, demeurant à Papeete, Fare Tony, appartement 210.

Nouvelle mention

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : BOYER.

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 15 000 000 F CFP. Il est divisé en 7 500 actions de 2 000 F CFP chacune.

Président : M. Laurent SEIGNOBOS, demeurant à Papeete, Fare Tony, appartement 210.

Admission aux assemblées : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix.

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clause restreignant la libre cession des actions : La cession des actions à des tiers non actionnaires est soumise, aux termes de l'article 11 des statuts, à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Ont été maintenus dans leurs fonctions : Commissaire aux comptes titulaire la société SEG AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, dont le siège est à Papeete, rue Marq-Blond-de-St-Hilaire, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 05 85 B.

Commissaire aux comptes suppléant : La société KPMG, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 000 F CFP, dont le siège est à Papeete, boulevard Pomare, centre Paofai, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° TPI 93 205 B.

Pour avis,

Me Bernard RESTOUT,
notaire associé.

SARL TEPUAOMAHAKI
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 F CFP

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : SARL TEPUAOMAHAKI.

Capital : 100 000 F CFP divisé en 100 parts sociales d'un montant de 1 000 F CFP chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège : Hokatu.

Objet : l'exploitation d'un fonds de commerce de négoce en tout genre, la participation de la société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des

objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Mme Mélinda TEIKITEEPUPUNI de nationalité française, née le 20 mai 1978 à Ua Huka, domicilié à Hokatu, est désignée statutairement en qualité de gérant associé.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Pour avis et mention,

Mme Mélinda TEIKITEEPUPUNI, gérante associée,
M. Patrick TEIKITEEPUPUNI-POEVAL, associée,
et Mme Ludwina Tahaiiani FOURNIER, associée.

SNC D&L Consulting
Société en nom collectif
au capital de 100 000 F CFP
Siège social : Route du Mont-Thabor,
PK 4,500, côté montagne, Arue
RCS n° 04 309 B

Aux termes d'une délibération en date du 22 janvier 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable dans les conditions prévues par les statuts.

Les fonctions de liquidateur sont assurées par M. Philippe DUBAU demeurant à Arue, route du Mont-Thabor, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social, route du Mont-Thabor, PK 4,500, côté montagne, à Arue, BP 699, 98713 Papeete.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au registre du commerce et des sociétés, au greffe du tribunal mixte de commerce de Papeete.

Pour avis,

Le liquidateur.

SOCIETE OCEANIEENNE DES MATERIELS
PHOTOVOLTAIQUES "SOMAVOLT"
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 000 F CFP
Siège social : Papeete, vallée de Tipaerui
RCS n° TPI 10 4 B

Par décision en date du 26 septembre 2017, l'assemblée générale des associés, constatant que la mission des commissaires aux comptes arrivait à son terme à l'issue de la présente assemblée et que les seuils réglementaires ne sont plus atteints, décide de ne pas reconduire les commissaires aux comptes ni de les remplacer.

Ancienne mention

Commissaire aux comptes titulaire : SAS AUDITEURS.

Commissaire aux comptes suppléant : M. Christophe HENRIET.

Nouvelle mention

Néant.

Pour avis,
La gérance.